

## LA DÉCOUVERTE ET L'APPRENTISSAGE DU PARLEMENT DE LONDRES PAR LES ENVOYÉS EUROPÉENS (SECONDE MOITIÉ DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE)

**Stéphane Jettot**  
(Paris-Sorbonne)

On ne saurait reprocher au Parlement ni d'avoir refusé des crédits ni de s'être immiscé exagérément dans les questions techniques (...) Aujourd'hui on serait plutôt tenté de retourner le reproche. Le Parlement, image du pays, a cru être quitte de ses obligations, en matière de défense nationale, en votant des crédits et en faisant confiance pour le reste aux spécialistes. Il a oublié que les tâches nationales exigent à notre époque la participation de la ferveur collective en même temps que la science des experts<sup>1</sup>.

À la veille de la libération de la France en 1944, Raymond Aron soulignait depuis Londres les différences entre Westminster et l'Assemblée Nationale de la III<sup>e</sup> République. Cette dernière n'était pas parvenue à être « l'image du pays » pendant la crise diplomatique des années trente. Ce jugement d'un spécialiste des relations internationales, n'était pas seulement dicté par les circonstances dramatiques de la guerre. Il se gardait de vouloir adapter le parlementarisme anglais, qui lui semblait selon son expression - « inséparable d'un milieu singulier » - mais il insistait sur le prestige et le crédit acquis, au cours des siècles, par le Parlement de Londres. Cette assemblée n'exerçait pas seulement les fonctions tatillonnes de contrôle et de sanction de l'exécutif, elle aspirait aussi à représenter une « ferveur collective » qui s'avérait indispensable dans les temps de trouble. Aron s'inscrit dans le sillage des centaines de juristes, de philosophes et de voyageurs qui s'interrogèrent sur la spécificité de Westminster. Certes, il ne s'agit pas d'un sujet nouveau. L'affirmation, au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une idéologie parlementaire, sur le modèle anglais a fait à présent l'objet de nombreuses études<sup>2</sup>. Les témoignages antérieurs à cette période ont, en revanche, été longtemps occultés. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la guerre civile et les tensions permanentes

---

<sup>1</sup> Raymond Aron, *Chroniques de Guerre*, Gallimard, 1990, p.805.

<sup>2</sup> Voir la synthèse récente de Denis Baranger, *Le Parlementarisme des origines*, PUF, 1999.

entre les derniers Stuart et leurs parlementaires ne prédisposaient pas l'Angleterre à devenir un modèle de stabilité politique. Aucun grand penseur du continent n'avait alors pris la peine de traverser la Manche pour observer le fonctionnement de cette assemblée. C'est donc du côté d'observateurs moins réputés, les envoyés européens à Londres ainsi qu'une poignée de voyageur qu'il faut attendre des informations sur la manière dont Westminster était perçue en Europe après les troubles de la guerre civile.

L'objectif de cette communication est de démontrer l'existence d'une évolution progressive des représentations des ambassadeurs européens vis-à-vis de Westminster. Initialement présenté comme une assemblée querelleuse et dont les initiatives menaçaient la monarchie restaurée, le Parlement de Londres est reconnu dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle comme un acteur important du jeu diplomatique européen. À travers la correspondance diplomatique française des années 1660-1690, on évoquera d'abord les lieux communs associés aux parlementaires anglais. Corrompus, fanatiques et ignorants sont les principaux qualificatifs qui leur sont associés. De telles descriptions doivent être interprétées à gardant à l'esprit la nature des instructions assignées aux ambassadeurs. L'idée selon laquelle le Parlement pouvait jouer un rôle positif dans la politique extérieure du pays était exclue, Pour la plupart, il s'agissait d'entretenir les divisions entre le monarque et son assemblée. Toutefois, on observe une forte inflexion à la fin du siècle, à partir des années 1690. Dans la coalition européenne contre Louis XIV – soutenue par le nouveau monarque anglais Guillaume III (1689-1702) – Westminster apporta une contribution essentielle au financement des armées et des alliances. Les ambassadeurs étrangers à Londres travaillèrent à s'assurer sa collaboration et pour ce faire, furent conduits à s'initier rapidement aux mécanismes de la vie parlementaires anglaises.

## **I. Westminster et le témoignage des ambassadeurs français**

À la Restauration, pour la plupart des cours européennes, l'Angleterre apparaissait comme une nation inquiète, portée aux violences, aux changements d'humeur et qu'il était aisé de manipuler<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « The aftermath of the Civil War in its European context », *Transcript of the Royal Historical Society*, 5th series, xxviii, 1978, p. 35-52 ; sur la perception par l'ambassadeur français d'un état de guerre civile chronique après la Restauration, on consultera : J. J. Jusserand, *A French Ambassador at the court of Charles II*, NY,

À l'évidence, la guerre civile puis les nouvelles crises des années 1678 – date du *Popish Plot* – et de 1688 – la « Glorieuse Révolution » – donnèrent autant de raisons d'appréhender ou de souhaiter un nouveau déchaînement des factions. De nombreuses similarités apparaissent dans les récits des voyageurs comme des ambassadeurs. Ils aimaient accentuer les débordements violents ou insolites de certains parlementaires, qui s'exprimaient lors des défilés anti-catholiques ou dans la surenchère des luttes de partis. Les uns comme les autres s'empressaient de rapporter des anecdotes spectaculaires confortant l'image d'un peuple instable et sur lequel les monarques n'avaient guère de prise. Les seules comparaisons établies avec d'autres institutions en Europe, étaient faites avec le sénat vénitien, Charles II étant invariablement comparé au Doge<sup>1</sup>.

À ce sujet, la position française mérite d'être soulignée pour sa constance. Sur trois décennies, les ambassadeurs françaises prirent soin de marquer les incohérences et les dysfonctionnements de Westminster. Le Comte Godefroi d'Estrades et le Comte de Comminges, les deux premiers ambassadeurs français qui se succédèrent dans les premières années de la Restauration, évoquaient le naturel « léger, infidèle et avare » des sujets de Charles II et la « voix tumultuaire et confuse » de leurs députés<sup>2</sup>. Ni l'un ni l'autre ne parlait anglais et les lectures, sur lesquelles ils étayaient leurs observations, dataient de la période prérévolutionnaire. Quels que fussent les ouvrages utilisés, il n'était pas question d'heurter la sensibilité de Louis XIV en exprimant un jugement positif sur les assemblées parlementaires. Un autre envoyé, le marquis d'Estrades, qui était par ailleurs bien informé sur le cérémonial des chambres, fit continuellement référence à ces « désordres et à la tyrannie que nous avons vu se soulever de notre temps en ce royaume sous le nom de Parlement et par cette puissance parlementaire ont mis les armes entre

---

1892. G. Ascoli, *La Grande Bretagne devant l'opinion française au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Gamber, 1930 ; P. Knachel, *England and the Fronde. The impact of the English Civil War and Revolution on France*, Cornell, NY, 1967.

<sup>1</sup> « There is a certain kind o newsbook which comes from Paris every week ; it is not printed, but fairly written on a sheet of paper and is from top to bottom nothing but a satirical pamphlet whichj exclaims against the English and their gouvernement, saying that the parliament makes no more of their king than if he were but a doge of Venice ». Le 21 mai 1678 , Philip Perceval à Robert Southwell, *Egmont HMC*, Londres, vol. 2, p. 73.

<sup>2</sup> G. Lamoine, « Rapport d'ambassadeur sur l'Angleterre en 1661-1663 : extrait d'un manuscrit du comte d'Estrades », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 191, p. 327-348.

les mains des factieux qui sous la couleur du Bien de l'État et la jalousie de conformer une ancienne forme de gouvernement sont devenus les tyrans de l'Angleterre et les parricides du meilleur roi qui l'ait jamais commandé»<sup>1</sup>. Ces envoyés confortaient l'idée que la France avait tout à gagner en maintenant les divisions entre le roi et son Parlement.

En 1677, les lettres que l'ambassadeur français à Londres adressait aux ministres français, insistaient à nouveau sur l'idée d'un Parlement incontrôlable et corrompible. La réponse que fit Louis XIV à l'une de ses lettres, exprime assez clairement l'image que le roi se faisait de Westminster :

« Et il est si difficile de concilier l'un [le Parlement] avec l'autre [la souveraineté de Charles II ] et de les tenir dans les bornes que la constitution de cet Estat leur prescrit qu'il n'y a pas lieu de croire que les propositions d'accomodement qui se font, se trouvant toujours combattues – et par des intérêts généralement si opposez et par tant d'autres particuliers si différents les uns des autres – puissent avoir assez de succes pour réunir tout ce royaume et le faire concourir à une même fin<sup>2</sup> ». Il y a dans cette lettre le constat d'un blocage institutionnel dont la diplomatie française devait tirer parti. Louis XIV estimait qu'une orientation plus protestante et francophobe de la diplomatie anglaise n'allait pas restaurer la bonne volonté des parlementaires. Leur défiance semblait plus profonde et ce n'était qu'en les laissant empiéter sur sa prérogative que le monarque pourrait regagner leur confiance. Du reste, loin d'être une alternative envisageable, cette perspective aurait également entraîné la paralysie du pays. Le Roi Très Chrétien ne pouvait concevoir qu'une assemblée travaillée par des intérêts « si opposez » et si « particuliers », puisse s'entendre sur un projet commun.

À charge donc pour la France, la plus grande puissance européenne, d'entretenir les divisions domestiques sans pour autant menacer le trône des StuArt. Les divers ambassadeurs envoyés par Louis XIV sous les règnes de Charles II et de Jacques II eurent pour mission de nourrir les rumeurs d'accords secrets entre leurs rois. Compte tenu de son instabilité politique, l'Angleterre ne pouvait être un allié fiable de la France. Il importait donc de neutraliser le royaume et de l'empêcher de rejoindre les coalitions européennes en maintenant les divisions. On signalera que le monarque français poursuivit cette

---

<sup>1</sup> Transcription de G. Lamoine, *op. cit.*, p. 337.

<sup>2</sup> Lettre de Louis XIV à Barrillon, le 11 mai 1680, CP Ang, vol. 141, fol. 49.

stratégie dans les années qui suivirent la « glorieuse Révolution ». En effet, bien que Westminster accepta de couronner le Prince d'Orange - le gendre de Jacques II - et de lui donner des fonds suffisants pour entrer en guerre contre la France, Louis XIV resta convaincu qu'une telle assemblée était incompatible avec une monarchie puissante. Les seules informations qu'il pouvait obtenir sur la vie politique londonienne provenaient des partisans de Jacques II. Ces derniers avaient intérêts à conforter les préjugés du monarque. Ils évoquaient un Parlement divisé entre des factions républicaines et jacobites puissantes. Il ne fallait qu'une petite expédition militaire française pour faire basculer le pays dans le camp français. Diverses tentatives illusoire eurent lieu en 1690, 1692 et en 1695 pour restaurer Jacques II mais les parlementaires ne semblèrent en aucun vouloir se retourner contre Guillaume III. Malgré ces échecs et la semi défaite de Ryswick, Louis XIV ne varia pas dans sa position. Dans les instructions qu'il fit rédiger pour son ambassadeur en mars 1698, il évoque le conflit destructeur entre les intérêts privés au cœur de la vie politique anglaise<sup>1</sup>. Il existait une crise structurelle de la « constitution » de l'Angleterre, qui condamnait le pays à un rôle de second plan.

## **II. Une évolution tardive des représentations : l'expérience des puissances alliées de l'Angleterre**

Une réflexion plus novatrice fut portée par certains envoyés européens à partir de 1689. L'entrée de l'Angleterre dans la coalition européenne (Ligue d'Augsbourg) contre la France contraignit ses nouveaux alliés à adopter une vision plus positive du Westminster. En effet, Guillaume III pour honorer ses traités d'alliance, s'engagea dans de nombreuses promesses de subsides qui devaient être ensuite honorées par le Parlement. Les Provinces-Unies et en particulier les États de Hollande, avaient financé l'expédition de 1688, parce qu'ils

---

<sup>1</sup> « Quoique la révolution arrivée en Angleterre ait entièrement changé la face des affaires et que l'ambassadeur doive observer des règles différentes de celles qu'on pouvait lui prescrire sous les règnes précédents, on peut néanmoins avancer comme une maxime constante que les Anglais sépareront toujours dans leur esprit l'intérêt particulier de leur roi de l'intérêt de la nation. (...) On pourra juger de l'autorité que le roi d'Angleterre aura désormais dans son royaume par les résolutions que le parlement assemblé prendra sur les fonds qui doivent à l'avenir composer les revenus de ce prince ». Le 2 mars 1698, *Louis XIV et Guillaume III. Histoire des deux traités de partage et du testament de Charles II d'après la correspondance inédite de Louis XIV*, Hermile Reynald (éd.), Paris, 1883, 2 tomes, vol. 1, p. 58-60.

espéraient voir l'Angleterre partager le coût de la Ligue d'Augsbourg. Ces puissances sollicitèrent la Convention en 1689 pour obtenir le remboursement d'une somme établie par le Trésor à £ 600 000. L'Angleterre était également le premier bailleur de fond du duc de Savoie, les Provinces-Unies ne versant qu'une somme équivalente au tiers des subsides anglais. Après un versement initial de £ 95 000 lors du traité de 1690, les sommes totales reçues par Victor Amédée pendant la guerre s'élevèrent à 15,7 millions de livres, soit 15 % de ses revenus, avec un pic pendant l'année 1693 (48 000 écus par mois). Pour le front des Flandres, les subsides promis à l'Électeur de Brandebourg s'équilibraient autour de £ 20 000 par an. À cela s'ajoutaient les 41 000 soldats en Flandres entièrement financés par le Parlement, dont 12 000 étaient originaires du Danemark, de l'Électorat de Hanovre et du duché de Wolfenbüttele<sup>1</sup>.

Compte tenu de ces enjeux financiers, des envoyés alliés étaient contraints de s'adapter et leur correspondance témoigne d'une meilleure information et d'une familiarisation croissante avec les mécanismes de la vie parlementaire, les conduisant ainsi à rapporter avec plus de prudence, les bruits de Westminster. Sous le règne de Guillaume III, certains envoyés parvenaient à transmettre à leurs interlocuteurs sur le continent un journal hebdomadaire et documenté des débats au Parlement. On remarque qu'il s'agissait d'envoyés au statut modeste résidant pour une longue période. Les ambassadeurs de haut rang étaient incapables de remplir de telles missions car leurs déplacements étaient aisément repérables. Les envoyés les mieux informés, pour la période, furent l'envoyé hollandais Saunière de L'Hermitage et Jean Frédéric Bonnet pour l'Électeur de Brandebourg. Leurs relations font preuve d'une remarquable précision, pour ce qui concernait les débats et les estimations liés aux subsides payés pour la Grande Alliance. Ces envoyés étaient soumis de la part de leurs maîtres à des contraintes assez rigoureuses au sujet de la périodicité des lettres et la précision des informations. Hebdomadaire en 1691, la correspondance de Bonnet n'eut de cesse d'augmenter à un rythme régulier au point d'être échangée tous les trois jours en 1702. Cela dénotait de leur part de remarquables capacités d'adaptation aux diverses filières d'information sur le Parlement. La comparaison entre

---

<sup>1</sup> Pour la période comprise entre décembre 1692 et 1693, un pamphlet sous le titre *A short view given for the service of the War* rapporta que £ 92 000 furent versées à la Savoie, 17 000 à l'Électeur de Saxe et 280 000 aux troupes étrangères en Flandres ;

« A state of one year subsidies to foreign princes from the 1st of April 1693 to the 1 of April 1794 so far as appears by the books and papers in the office of the Secretary at War ». BL, Add. Ms 38698, War Office correspondence, fol. 87 et suiv.

leurs lettres permet de constater qu'ils recouraient aux mêmes sources : le clerc des Communes, les *Gazettes* et *newsletters*, ainsi que des contacts personnels avec des *MPs*.

Alors que les voyageurs continuaient de rapporter de leurs voyages des faits divers cherchant à souligner la violence des parlementaires anglais, ces deux envoyés redoublèrent de prudence. Les exemples sont innombrables et pour n'en citer qu'un seul, on évoquera le récit par deux témoins d'une session parlementaire qui suivit une tentative d'assassinat contre Guillaume III au printemps 1696. Le voyageur suisse Bernard-Louis Muralt, évoqua un député, « un de ces hommes choisis [qui] conclut sa harangue, en disant qu'il espérait voir, avant la fin de l'année, le Roi de France se présenter à la Barre, & demander à genoux la paix au Parlement »<sup>1</sup>. L'envoyé du Brandebourg décrit cette même scène en rapportant qu'» il se fait tous les jours des propositions dans la chambre (...). Il s'en est pourtant répandue une curieuse qui y fut faite, il y a 3 à 4 jours qui estois que puisque le Roy de France estoit un assassin l'on estoit d'avis de mettre sa tête à prix, et de promettre £ 1200 000 livres à quiconque qui le tueroit<sup>2</sup> ». La formulation de Jean Frédéric Bonnet est ambiguë, il s'agit d'une information « curieuse » et sujette caution puisqu'elle fut « répandue » comme une rumeur sans qu'il puisse s'assurer de sa véracité. En revanche, l'envoyé hollandais, René de Saulnières L'Hermitage, qui n'était pas non plus présent, lors de cette session publique, douta de la véracité de la scène. Il s'agirait selon lui d'un pamphlet écrit par un pseudo-parlementaire, qui aurait proposé d'inscrire à l'ordre du jour une enquête sur la responsabilité de Louis XIV dans la tentative d'assassinat. L'envoyé ajouta cependant qu'un tel imprimé n'était pas du goût des Communes :

« On a veu une feuille imprimée en forme de lettre supposée écrite à un membre de cette chambre [les Communes], l'auteur luy marque qu'il a bien de la joye de voir les deliberations qui ont été prises dans leur chambre, pour assurer la personne du roy, et qu'il est nécessaire d'ajouter une clause à ce projet d'acte, qui est que les preuves estant evidentes que le roi de France et le roi Jacques ont inventé ce sanglant dessein d'assassiner le roy et y ont sollicité et encouragé, il faut promettre qu'en cas que le roy vienne à mourir de mort violente, quiconque soit Anglois ou estrange vienne à tuer le roy

---

<sup>1</sup> B. L. de Muralt, *Lettres sur les Anglois et les Français et sur les voyages* (1728), Paris, 1938, p. 106.

<sup>2</sup> Bonnet à l'Electeur, le 7/17 avril 1696, BL Add. 30 000, fol. 97.

de France et le roi Jacques, aura de recompense £ 100 000, et que s'il vient à périr dans cette exécution, cette somme sera donnée à sa famille (...). Cet escrit parut mercredi matin, mais sans y faire attention cette maxime n'ayant pas esté du goux de la chambre basse, elle passe ce jour-là le bill sans y faire d'autres additions<sup>1</sup> ».

Une grande partie du travail de L'Hermitage consistait précisément à démentir les rumeurs alarmistes qui se répandaient sur le continent. Il lui semblait que les parlementaires anglais fussent en mesure de réguler les discours violents qui s'exprimaient à Londres contre les princes européens et de partager les objectifs de guerre de leur monarque. À la fin du règne de Guillaume III, leur correspondance représente l'une des sources les plus précises sur les débats parlementaires à Londres<sup>2</sup>. En revanche, les archives françaises sur Westminster ne gagnent en précision que dans les dernières années de Guillaume III et pendant le règne d'Anne Stuart.

Depuis son arrivée à Londres au printemps 1698, l'ambassadeur extraordinaire Tallard, accompagnait le monarque dans ses moindres déplacements, hors de Londres et hors de l'Angleterre. Pour se tenir informé des débats parlementaires, il s'attacha les services d'un réfugié Huguenot, Isaac Botin, qui lui transmet régulièrement un résumé des sessions. Botin, qui travaillait également pour le secrétaire d'État, ne lui donnait qu'une version expurgée et conforme à ce que les ministres anglais voulaient montrer de Westminster<sup>3</sup>. Ni Tallard, ni Louis XIV ne semblaient attacher de crédit à cette institution. L'essentiel des négociations se tenait de manière confidentielle entre Tallard et Guillaume III. Cependant, une évolution plus décisive intervint tardivement en 1701, lors de l'acceptation par Louis XIV du testament espagnol. Par cette initiative, le Roi Très Chrétien violait les engagements pris dans les traités de partage de l'empire espagnol

---

<sup>1</sup> L'Hermitage au Pensionnaire, le 20/30 avril 1696, BL Add Mss 17677, fol. 374.

<sup>2</sup> La correspondance de Bonet fut ainsi copiée depuis les archives de Berlin pour mieux connaître l'histoire politique anglaise : BL Add. Ms 30000 : « transcripts of the dispatches of Frederic Bonet or Bonnet, Resident in London for Frederic III., Elector of Brandenburg, first King of Prussia, containing minute information on English political affairs ; 1696-1701 ».

<sup>3</sup> « L'ambassadeur de France m'a envoyé chercher sur ce qu'ayant essayé la traduction des Votes du Parlement de divers François et n'en étant pas satisfait on luy a dit que possible pourrois-je le contenter. Je viens dans ce moment de parler à son excellence qui m'a demandé de la service tous les jours de la traduction des Votes et des nouvelles domestiques du Post-Boy ». Le 30 mars 1698, Bottin à John Ellis, B L Add. Ms. 28882, fol. 190.



signés avec Guillaume III et il ne pouvait donc attendre de dernier une quelconque bienveillance. De manière improvisée, les ministres essayèrent de se tourner vers les parlementaires anglais afin de les convaincre des bonnes intentions de la France. L'accession d'un Bourbon sur le trône d'Espagne ne menacerait pas les intérêts anglais en Méditerranée et l'accès aux ressources de l'Empire espagnol pouvait faire l'objet d'accommodements. Ces exigences imposaient de nouer de nouvelle forme de dialogue avec Westminster. Un mémoire anonyme adressé à Torcy soulignait la nécessité de recourir à des envoyés plus modestes susceptibles d'agir plus efficacement sur les parlementaires :

Il faut essayer de faire connaître aux Anglois que c'est l'ambition et l'intérêt particulier du roy Guillaume qui est à craindre pour leur commerce (...). Mais ce qui peut se faire sur cela n'est pas comme j'ai déjà l'honneur de le dire l'ouvrage d'un ambassadeur de France dans Londres. Sa seule personne suffirait pour émousser la pointe des bruits qu'il serait important de faire courir parmi le peuple, et tout ce qui serait capable de nuire aux desseins du roy Guillaume luy serait attribué et deviendrait par conséquent inutile<sup>1</sup>.

Le mémoire conseillait le recours à des personnalités de second rang dont les interventions seraient à la fois plus flexibles et plus discrètes. Ces suggestions furent appliquées dans les derniers séjours de Tallard. Il était alors accompagné de secrétaires et d'agents bien informés sur les affaires de Westminster (Jean Baptiste Poussin, François Gautier et l'abbé Renaudot)<sup>2</sup>. Il ne s'agissait pas d'une adaptation provisoire, car les efforts pour préparer les envoyés au monde politique anglais se poursuivirent pendant la guerre de Succession d'Espagne. En témoignent les commentaires de Torcy sur le contenu de la formation pour les candidats à son *Académie politique* :

« On ne sauroit trop s'attacher à les préserver ou à les guerir d'un défaut commun à toute notre nation, qui est de ne pouvoir goûter

---

<sup>1</sup> « L'ambassadeur de France m'a envoyé chercher sur ce qu'ayant essayé la traduction des Votes du Parlement de divers François et n'en étant pas satisfait on luy a dit que possible pourrais-je le contenter. Je viens dans ce moment de parler à son excellence qui m'a demandé de la service tous les jours de la traduction des Votes et des nouvelles domestiques du Post-Boy ». Le 30 mars 1698, Bottin à John Ellis, B L Add. Ms. 28882, fol. 190.

<sup>2</sup> P. Burger, « Spymaster to Louis XIV : a study of the papers of the abbé Eusèbe Renaudot », dans Eveline Cruickshanks, (éd.), *Ideology and conspiracy : aspects of Jacobitism, 1689-1759*, Edimbourg, 1982, p. 111-37.

ni approuver que nos manières et de blâmer celles de tous les autres pays (...). Outre les histoires écrites depuis Henry VII, les divisions qui ont toujours esté en ces îles ont produit un si grand nombre d'escrits de toutes sortes qu'il seroit presque impossible d'en donner un catalogue juste, mais outre les histoires particulières écrites par Bacon, par mylord Herbert, par Burnet, par Camden, par Johnston et en dernier lieu par le chancelier Hyde, on doit bien lire les collections qui ont esté faites par des *actes des Parlements*, celles de Rushworth et une infinité d'autres (...). Dans un grand nombre de recueils de depesches que j'ay vues, on n'a pas toujours soin d'y insérer des pièces publiques qui sont nécessaires à la suite de l'histoire et dont il est souvent parlé dans les négociations. Il semble très nécessaire de les consulter et même d'en faire des recueils qui aient rapport aux dépêches particulièrement dans ce qui peut regarder l'Angleterre. Les *proclamations, les harangues d'ouverture des Parlements, les actes, certaines adresses et d'autres pièces de cette nature* doivent estre sous la main pour y avoir recours<sup>1</sup> ».

La liste des auteurs ici retenus était composée des principaux mémorialistes de la vie parlementaire anglaises au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les apprentis négociateurs français étaient en mesure de pénétrer dans l'imaginaire politique anglais. Avec Francis Bacon, ils découvraient l'histoire de la Réforme sous Henri VIII, avec les *Annales* de William Camden, la place de l'âge d'or élisabéthain dans la mémoire collective. John Rushworth, amassa plus d'une centaine d'archives sur le règne de Charles I<sup>er</sup> et sur les étapes par lesquelles le royaume avait sombré dans la guerre civile. Cette sélection prenait soin d'incorporer des auteurs exprimant des opinions très différentes sur la période.

---

<sup>1</sup> *Projet d'estude* de Torcy de 1711, Armand Baschet, *Les archives, op. cit.* p. 121 et p. 131.

<sup>2</sup> *Histoire du règne de Henry VII, roi d'Angleterre, traducte de l'anglois de messire François Bacon*, (par La Tour Hotman), Paris, 1627 ; Philipp Herbert, (*earl of Pembroke*), *Eight speeches spoken in Guild-Hall upon (...) Octob. 27, 1642 by the Lords Wharton, Mr Strode, the earl [Herbert] of Pembroke, the earl of Holland. Also a letter from Mr. secretary Nicholas to the Earle of Cumberland*, Londres, 1642 ; Gilbert Burnet, *Essais sur la vie de la feuë reine d'Angleterre, par Mylord Burnet*, Traduit de l'anglois par David Mazel, La Haye, 1695 ; William Camden, *Annales : The True and Royall History of the famous Empresse Elizabeth, Queen of England*, 1615 ; John Rushworth, *Historical Collections of Private Passages of State (... ) Beginning the sixteenth year of King James (... ) And ending the fifth year of King Charles, etc.* , Londres, 1682, 8 vols ; *Histoire de la rébellion et des guerres civiles d'Angleterre, depuis 1641, jusqu'au rétablissement du roi Charles II, par Edward comte de Clarendon*, La Haye, 1704-1709.

Ainsi, le *whig* Gilbert Burnet côtoyait-il le très anglican Edward Hyde et son histoire de la guerre civile. Il s'agissait non seulement d'amasser des connaissances érudites sur l'histoire des institutions anglaises mais aussi de se familiariser avec des documents utilisés par les parlementaires eux-mêmes – ces « pièces publiques » que sont les listes de votes et de lois. Le ministre reconnaissait la spécificité de Westminster et demandait aux futurs négociateurs de la prendre en considération

### **Conclusion**

Ces dernières recommandations témoignaient d'une transformation des représentations de la vie politique anglaise sur le continent et notamment en France. Elles ouvraient la voie à la découverte par un public plus élargi des institutions anglaises. Alors qu'au début de la Restauration, les envoyés pouvaient se satisfaire d'une vague connaissance de la vie parlementaire anglaise, les attributions croissantes de Westminster dans les domaines religieux, commerciaux ou juridiques, imposaient à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle des connaissances plus précises de l'institution. Cette évolution se fit de manière progressive. Louis XIV, qui ne croyait pas possible la coexistence entre un parlement renforcé et une monarchie puissante, ne considérait pas l'Angleterre comme une menace directe. Ce relatif désintérêt est marqué dans la correspondance des ambassadeurs français par des descriptions répétitives et assez attendues sur un Parlement querelleur qui menait le pays à la guerre civile. En revanche, les puissances européennes, qui lièrent leur destin à celui de l'Angleterre à partir de 1689, notamment l'Espagne, les Provinces-Unies ou le Brandebourg, se placèrent également dans la dépendance des subsides promis par Westminster. Ils conçurent pour cette institution une nouvelle curiosité et s'initièrent rapidement aux mécanismes de la vie parlementaire anglaise.